UNIVERSITE DE PARIS

La présidente d'Université de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 mars autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

ARRÊTE

Article 1er : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J, emploi-type : Adjoint-e en gestion administrative, organisé par Université de Paris, est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur Simon DURAN, université de Paris, président
Madame Pauline CHAFI, université de Paris, vice-présidente
Monsieur Ahmed GUENDOUZI, EHESS, membre
Madame Sonia DELBAL, université de Paris, membre
Monsieur Ronald MORNET, université de Paris, membre
Madame Carole JOUIS, UPEC, experte
Madame Ozge YALPIR, université de Paris, suppléante

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris , le 27 mai 2021

Christine CLERICI

Université de Paris
Pour la Présidente et par délégation
La Directrice générale déléguée
des ressources humaines et des organisations
Gabrielle Fadiga